

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

Aperçu

Aux termes des ordonnances de santé de la médecin-hygiéniste en chef actuellement en vigueur, les entreprises et les organismes doivent :

- mettre en place des pratiques visant à réduire au minimum le risque de transmission de l'infection entre les participants;
- définir des procédures d'intervention rapide si un participant présente des symptômes;
- s'assurer que les participants maintiennent des niveaux élevés de propreté et d'hygiène personnelle;
- se conformer, dans la mesure du possible, aux directives du document [COVID-19 General Relaunch Guidance](#) (directives générales relatives à la relance dans le contexte de la COVID-19; en anglais seulement), aux présentes directives et à toute autre directive applicable du ministère de la Santé de l'Alberta qui peuvent être consultées à l'adresse : alberta.ca/biz-connect.aspx (certains renseignements du site sont fournis en français).

Les camps de jour comprennent des programmes à court terme de soins et éducatif aux enfants de tous âges. Ce document a été élaboré pour aider les organisateurs de camps de jour à réduire le risque de transmission de la COVID-19 entre les participants (y compris les travailleurs, les bénévoles et le grand public). Les conseils fournis portent sur les mesures de santé publique et de prévention des infections propres aux camps de jour.

Les camps de vacances restent interdits pour le moment.

Ce document et les directives qu'il contient peuvent être modifiés et seront mis à jour au besoin. Des renseignements à jour sur la COVID-19 peuvent être consultés à l'adresse : alberta.ca/covid-19-information.aspx (en anglais seulement).

Atténuation des risques associés à la COVID-19

Directives générales	<ul style="list-style-type: none">• Les organisateurs devraient examiner les directives du document COVID-19 General Relaunch Guidance (directives générales relatives à la relance dans le contexte de la COVID-19; en anglais seulement) avant la réouverture des camps.• Les organisateurs camps de jour devraient encourager les familles des participants à se tenir au courant de l'évolution de la situation relativement à la pandémie de COVID-19 (en anglais seulement).• Les organisateurs camps de jour doivent informer les familles des participants des mesures prises pour prévenir le risque de transmission et de l'importance de leur rôle dans le cadre de ces mesures.<ul style="list-style-type: none">○ Des affiches relatives à la COVID-19 devraient être apposées dans
-----------------------------	--

des endroits bien visibles :

- Des affiches « Aidez à prévenir la propagation » sont [disponibles](#).
- Si possible, fournir les renseignements nécessaires dans les langues que les participants préfèrent utiliser.
- L'ensemble de la population albertaine doit suivre l'ordonnance 05-2020 de la médecin-hygiéniste en chef, dans laquelle sont établies les obligations juridiques en matière de quarantaine et d'isolement.
 - Toutes les personnes présentant des symptômes de la COVID-19, qui ont voyagé à l'étranger au cours des 14 derniers jours, ou qui sont entrées en contact avec un cas confirmé de COVID-19 au cours des 14 derniers jours, doivent rester à la maison.
- Des [panneaux](#) devraient être affichés à l'entrée pour rappeler aux personnes de ne pas entrer si elles présentent des signes ou des symptômes de la COVID-19.
- **Les activités doivent être conformes aux [ordonnances de santé publique](#)** (en anglais seulement). Pour faciliter la planification des activités, les membres du personnel doivent se poser les questions suivantes afin de déterminer le risque associé aux activités et s'ils sont autorisés à les mener :
 - L'activité comporte-t-elle des surfaces partagées ou des objets fréquemment touchés par les mains?
 - Une activité peut-elle être modifiée pour augmenter les possibilités d'éloignement physique?
- Dans la mesure du possible, il faut respecter les consignes d'éloignement physique, par exemple :
 - Éviter les salutations en contact étroit comme les accolades ou les poignées de main, et encourager les gens à se saluer de loin physiquement, en se donnant une tape de main virtuelle ou en faisant un signe de la main, par exemple.
 - Prévoir des activités à distance, comme la poursuite des ombres, et, si possible, éviter les activités qui nécessitent de se rassembler autour d'un objet en particulier ou dans une partie de la salle. Réfléchir à des moyens d'aménager les salles pour éviter tout regroupement ou congestion.
 - Envisager une participation individuelle aux activités ou l'utilisation du matériel à tour de rôle pour éviter tout regroupement dans une

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

View the current version of this publication at <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-for-day-camps-french>

	<p>zone particulière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les siestes, espacer les matelas ou lits d'enfant de deux mètres tout au plus, si possible, et toujours coucher les enfants tête-bêche. ● Les organisateurs devraient élaborer un plan pour isoler un participant, le cas échéant.
<p>Dépistage et plan d'intervention</p>	<p>Les membres du personnel, les parents et les enfants ne doivent pas entrer dans l'espace/secteur réservé au camp de jour s'ils présentent des symptômes de la COVID-19.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avant chaque quart de travail, chaque membre du personnel doit évaluer lui-même s'il présente des symptômes de la COVID-19, à l'aide du Questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la Santé. ● On s'attend à ce que l'organisateur du camp de jour demande aux parents de prendre la température de leurs enfants quotidiennement avant de se présenter au camp de jour. Il faudrait rappeler cette exigence aux parents au moment de la première inscription des enfants au programme préscolaire et au moyen d'affiches bien visibles à l'entrée du camp de jour. À titre de référence, les températures normales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Température de la bouche : de 35,5 à 37,5 °C ○ Température sous les aisselles : de 36,5 à 37,5 °C ○ Température du front : 36,6 à 38 °C ○ Température dans l'oreille (non recommandé chez les nourrissons) : de 35,8 à 38,0 °C ● Les parents devraient recevoir une copie du Questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la Santé au moment de l'inscription à un établissement de camp de jour, afin qu'il soit rempli quotidiennement. ● Avant de quitter son domicile, on s'attend à ce que le parent ou le tuteur qui dépose l'enfant vérifie si ce dernier présente des symptômes au moyen du Questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la Santé. ● Si un enfant présente des symptômes pendant qu'il participe au camp de jour, il doit être isolé des autres enfants; le parent ou tuteur doit en être avisé et celui-ci doit venir chercher son enfant immédiatement. Si un espace séparé n'est pas disponible, il faut garder l'enfant à une distance d'au moins 2 mètres des autres enfants. <ul style="list-style-type: none"> ○ Si l'enfant est jeune et a besoin de soins devant être prodigués en contact étroit, le personnel peut continuer à s'occuper de lui jusqu'à

	<p>ce que le parent ou le tuteur puisse venir le chercher. Le personnel devrait porter un masque non médical et un article de protection oculaire pendant toutes les interactions avec l'enfant et éviter tout contact avec les sécrétions des voies respiratoires de l'enfant.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Les membres du personnel devraient se laver les mains avant de mettre un masque non médical, avant et après le retrait du masque non médical (conformément au document Alberta Health mask guidance [directives sur l'utilisation du masque du ministère de la Santé; en anglais seulement]), et avant et après avoir touché les objets utilisés par l'enfant.○ Tous les objets, toute la literie, tous les jouets, etc. qui sont utilisés par l'enfant dans les 48 heures précédant l'apparition de ses symptômes et lorsqu'il est isolé devraient être nettoyés et désinfectés dès son départ. Les objets qui ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés (p. ex. le papier, les livres, les casse-têtes en carton) devraient être retirés du centre et stockés dans un récipient scellé pendant au moins 72 heures. <ul style="list-style-type: none">• Les parents peuvent accéder aux services de dépistage (en anglais seulement) de la COVID-19 pour leur enfant (symptomatiques ou asymptomatique) en répondant aux questions de l'outil d'auto-évaluation de la COVID-19 de l'Alberta Health Services (en anglais seulement) et en prenant rendez-vous pour que l'enfant subisse un test.• La preuve d'un résultat négatif au test pour la COVID-19 n'est pas nécessaire pour retourner au camp de jour.<ul style="list-style-type: none">○ Un enfant qui présente des symptômes de toux, de fièvre, d'essoufflement, d'écoulement nasal ou de mal de gorge qui ne sont pas associés à un problème de santé préexistant ou un enfant dont le test pour la COVID-19 est positif est légalement tenu de s'isoler (en anglais seulement) pendant 10 jours à compter du début des symptômes, ou jusqu'à ce que les symptômes disparaissent, selon la période la plus longue.○ Si un enfant présente des symptômes de fièvre, toux, d'écoulement nasal, d'essoufflement ou de mal de gorge et qui ne subit pas le test pour la COVID-19, il doit s'isoler pendant 10 jours à compter du début des symptômes, ou jusqu'à ce que les symptômes disparaissent, selon la période la plus longue. REMARQUE : Il est toujours recommandé au parent de faire subir un test à son enfant si ce dernier présente des symptômes de la COVID-19.○ Si l'enfant a obtenu un résultat négatif au test et n'a aucune
--	---

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

View the current version of this publication at <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-for-day-camps-french>

	<p>exposition connue au virus, il doit rester à la maison jusqu'à ce que ses symptômes disparaissent.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Si l'enfant a obtenu un résultat négatif au test et a été exposé au virus, le parent est légalement tenu de le soumettre à une quarantaine de 14 jours à compter de la dernière date d'exposition. <ul style="list-style-type: none">● Le personnel des camps de jour devrait tenir des registres des conditions préexistantes connues des enfants. Si un enfant développe des symptômes qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une condition préexistante connue (p. ex. des allergies, une toux chronique), l'enfant devrait subir un test pour la COVID-19 pour confirmer que ce n'est pas la source de ses symptômes avant de se présenter au camp de jour ou d'y retourner.<ul style="list-style-type: none">○ Un enfant dont le résultat du test de dépistage de la COVID-19 est négatif n'a pas besoin de subir un autre test, sauf s'ils présentent de nouveau des symptômes.● Si un cas de COVID-19 est décelé dans un camp de jour, suivez les procédures de notification d'écllosion conformément aux protocoles. <p>Tout programme directement associé à un cas confirmé ou probable de COVID-19 doit se conformer aux exigences de l'Alberta Health Services. Cela peut inclure la fermeture temporaire du programme pour permettre la mise en place de processus de recherche des contacts.</p>
<p>Procédures d'accueil et de départ</p>	<ul style="list-style-type: none">● Le personnel des programmes devrait établir des procédures pour l'accueil et le départ des enfants qui permettent le plus possible de respecter l'éloignement physique et de séparer les cohortes. Les stratégies possibles comprennent des entrées distinctes pour les cohortes afin qu'un parent ou tuteur désigné vienne chercher et dépose chaque enfant, la mise en place d'entrées échelonnées ou la limitation du nombre de personnes dans les zones d'entrée.● Pour soutenir les efforts de recherche de contacts de la Santé publique dans le cas où un participant obtient un résultat positif au test, les organisateurs des camps de jour devraient tenir des registres quotidiens des personnes qui entrent au camp de jour et qui y restent pendant 15 minutes ou plus (p. ex. le personnel travaillant tous les jours, les enfants, etc.).<ul style="list-style-type: none">○ Les organisateurs des camps de jour doivent obtenir le consentement (d'un parent ou d'un tuteur pour les enfants âgés de moins de 18 ans). Ils doivent aussi informer les parents ou les tuteurs de l'objectif de la collecte de renseignements et de

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

View the current version of this publication at <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-for-day-camps-french>

	<p>l'autorisation légale connexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les renseignements personnels recueillis pour la recherche de contacts pendant la pandémie de COVID-19 ne peuvent être utilisés qu'à cette fin, sauf si une personne donne son consentement. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les registres ne devraient être conservés que pendant quatre semaines. Les organisateurs des camps de jour doivent prendre des mesures de sécurité raisonnables pour assurer la protection des renseignements personnels. ○ Pour obtenir de plus amples renseignements, l'Office of the Information and Privacy Commissioner (commissariat à l'information et à la protection de la vie privée) a publié une foire aux questions Pandemic FAQ: Customer Lists (FAQ sur la pandémie : listes de clients; en anglais seulement), qui traite de la collecte de renseignements personnels auprès des clients pendant la pandémie de COVID-19. • Il ne doit y avoir aucun visiteur non essentiel au camp de jour. • Dans la mesure du possible, es enfants devraient arriver vêtus et prêts pour les activités du camp de jour. Les parents ou tuteurs peuvent se présenter au programme lorsque cela est nécessaire pour aider l'enfant, mais ils devraient y passer le moins de temps possible, maintenir un éloignement physique de deux mètres et porter un masque. • Les organisateurs et les membres du personnel devraient recourir au téléphone ou à la vidéoconférence, lorsque cela est possible, pour communiquer avec le personnel, les parents et les tuteurs. • Les parents et les tuteurs qui prennent en charge les enfants de plus d'une cohorte au camp ne doivent pas être autorisés à entrer en contact avec les autres enfants des cohortes. • Un désinfectant pour les mains à base d'alcool (en anglais seulement) doit être placé dans toutes les entrées de la zone du camp de jour à l'usage du personnel, des parents qui prennent en charge ou qui déposent des enfants et d'autres visiteurs. Les distributeurs ne doivent pas se trouver dans des endroits auxquels les enfants ont accès en raison du risque d'ingestion accidentelle du désinfectant. Les instructions du fabricant de chaque produit doivent être suivies.
<p>Cohortes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes devraient comprendre des cohortes de 50 personnes ou moins. Ce nombre de personnes comprend tout le personnel des camps de jour, les bénévoles et les participants. <ul style="list-style-type: none"> ○ Une cohorte est définie comme un groupe de participants et de

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

View the current version of this publication at <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-for-day-camps-french>

	<p>membres du personnel qui leur sont affectés, qui restent ensemble tout au long de la journée. Les cohortes devraient rester aussi stables que possible sur une période prolongée.</p> <ul style="list-style-type: none">○ La cohorte doit rester la même chaque fois que les membres du groupe se rencontrent.○ Si un membre du personnel travaille avec plusieurs cohortes (c.-à-d. plusieurs groupes de 50 personnes), il devrait porter un masque non médical en tout temps. <ul style="list-style-type: none">● Les cohortes ne peuvent pas se mélanger avec d'autres cohortes ou être dans la même pièce ou le même espace en même temps, notamment au moment de l'arrivée et du départ des enfants, des repas, des récréations, des activités de plein air, des réunions dans les salles du personnel, etc.<ul style="list-style-type: none">○ Il est possible d'offrir plus d'un camp de jour par immeuble, à condition de maintenir l'écart entre les camps de jour (entrées/sorties et toilettes séparées) et de respecter toutes les exigences en matière de santé.● Dans la mesure du possible, il faut respecter les consignes d'éloignement physique même au sein des cohortes.
Hygiène des mains et étiquette respiratoire	<p>Les organisateurs devraient promouvoir et faciliter une hygiène des mains fréquente et appropriée pour tous les participants aux camps de jour. Les organisateurs devraient envisager ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">● Permettre et demander aux participants de souvent se laver les mains souvent avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ou avec un désinfectant pour les mains.<ul style="list-style-type: none">○ Il est recommandé d'utiliser un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool dont l'efficacité contre la COVID-19 est prouvée. Le désinfectant pour les mains peut aider à réduire le risque d'infection ou de propagation de micro-organismes lorsque le lavage des mains n'est pas possible. Si les parents ont des questions sur l'utilisation de désinfectant pour les mains à base d'alcool par leur enfant, ils doivent communiquer avec l'organisateur du camp de jour pour discuter de solutions de rechange potentielles.○ Veiller à ce que des postes de lavage des mains permettent d'assurer une bonne hygiène des mains.○ On encourage vivement les organisateurs à installer des postes de lavage des mains aux différents points d'entrée, ainsi qu'aux emplacements où ils savent que les participants doivent manipuler

	<p>certaines objets.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Les distributeurs ne doivent pas se trouver à des endroits accessibles aux jeunes enfants, car le désinfectant pour les mains à base d'alcool n'est généralement pas recommandé aux jeunes enfants.○ Si les mains d'un participant sont visiblement sales, il doit les laver avec de l'eau et du savon.○ La page Web Hand hygiene education (sensibilisation à l'importance d'une bonne hygiène des mains; en anglais seulement) de l'Alberta Health Services contient de plus amples renseignements, ainsi que des affiches et des vidéos sur l'hygiène des mains. <ul style="list-style-type: none">● Les organisateurs doivent s'efforcer d'encourager les participants à respecter une bonne étiquette respiratoire (p. ex. tousser et éternuer dans leur coude, jeter rapidement les mouchoirs sales dans une poubelle doublée d'un sac à déchets).<ul style="list-style-type: none">○ On recommande d'apposer des affiches bien en vue pour rappeler aux participants qu'ils sont fortement encouragés à respecter une bonne étiquette respiratoire et à adopter une bonne hygiène des mains (p. ex. aux points d'entrée, et dans les toilettes et les salles du personnel).○ Des affiches sont disponibles ici.
Aliments	<ul style="list-style-type: none">● Les fournisseurs de services d'alimentation doivent suivre le règlement sur les aliments (Food Regulation; en anglais seulement) et le code régissant la vente au détail des aliments et les services alimentaires (Food Retail and Food Services Code; en anglais seulement), de même que les exigences existantes en matière de santé et de sécurité au travail.<ul style="list-style-type: none">○ Les exploitants doivent également suivre les directives énoncées dans le document COVID-19 General Relaunch Guidance (directives générales relatives à la relance dans le contexte de la COVID-19; en anglais seulement) et les directives pour les restaurants, les cafés, les pubs et les bars.○ Toutes les surfaces de contact alimentaire, l'équipement alimentaire réutilisable, les contenants et ustensiles réutilisables doivent être nettoyés et désinfectés conformément aux pratiques décrites dans le code régissant la vente au détail des aliments et les services alimentaires (Food Retail and Food Services Code; en anglais seulement).

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

View the current version of this publication at <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-for-day-camps-french>

	<ul style="list-style-type: none">• Dans la mesure du possible, les enfants doivent respecter l'éloignement physique lorsqu'ils mangent.• S'il faut distribuer de la nourriture, désigner des personnes à cette fin. Les personnes qui distribuent de la nourriture doivent adopter de bonnes pratiques d'hygiène des mains.<ul style="list-style-type: none">○ Les ustensiles, et non les doigts, doivent être utilisés pour servir les aliments.• Les serveurs et les préposés qui s'occupent de la préparation des aliments doivent porter un masque non médical, et adopter les bonnes pratiques en matière de manipulation des aliments qui sont décrites dans le code régissant la vente au détail des aliments et les services alimentaires (Food Retail and Food Services Code; en anglais seulement).• Les participants au camp de jour peuvent apporter leur propre nourriture et leurs boissons. Les aliments apportés par les enfants doivent être entreposés avec les effets personnels de l'enfant ou, s'il faut les réfrigérer, être conservés dans un endroit désigné pour la cohorte de l'enfant et ne doivent pas être manipulés par le personnel d'autres cohortes.• Les aliments et les boissons ne doivent pas être partagés par des personnes de différents ménages. Veiller à ce que les participants apposent une étiquette sur leurs effets personnels.
Membres du personnel et bénévoles	<p>Prendre les mesures ci-dessous concernant les membres du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Offrir une formation sur l'éloignement physique, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, le nettoyage et la désinfection, et toutes les politiques ou procédures mises à jour pour prévenir la transmission de la COVID-19.• Fournir du désinfectant pour les mains ou installer des postes de lavage des mains, au besoin.• Autoriser le port de masques non médicaux, si le personnel et les bénévoles le souhaitent, même s'ils ne sont pas requis dans la réalisation de leurs tâches. Vous pouvez consulter des conseils en ligne. Des conseils sont disponibles en ligne (en anglais seulement).• Attribuer un casier et un espace de rangement à chaque membre du personnel.• Encourager les membres du personnel à laver leurs uniformes entre leurs

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

View the current version of this publication at <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-for-day-camps-french>

	<p>quarts de travail, au besoin.</p> <ul style="list-style-type: none">Continuer à respecter les exigences existantes en matière de santé et sécurité au travail. <p>Les questions et préoccupations en matière de santé et sécurité au travail peuvent être adressées à l'OHS Contact Centre (centre pour la santé et la sécurité au travail) soit par téléphone au 1 866 415-8690 (en Alberta) ou au 780 415-8690 (à Edmonton), soit en ligne.</p>
Utilisation des espaces communs	<ul style="list-style-type: none">Si les structures de jeu doivent être utilisées par plusieurs groupes, elles ne peuvent être utilisées que par une cohorte à la fois et, lorsque c'est possible, devraient être nettoyées et désinfectées avant et après l'utilisation par chaque cohorte.Une seule cohorte à la fois peut utiliser un espace de jeu extérieur agréé. Nous encourageons les programmes à trouver des solutions de rechange aux espaces de jeu extérieurs agréés, comme les promenades et les jeux supervisés dans les parcs et les espaces verts sécuritaires. Les pratiques d'éloignement physique doivent être suivies si possible.<ul style="list-style-type: none">Si vous utilisez une aire de jeux (en anglais seulement), assurez-vous que les enfants adoptent une hygiène des mains avant et après l'utilisation des jeux.Du matériel devrait être désigné pour chaque cohorte (p. ex. balles, matériel mobile) sans quoi, il faudra nettoyer et désinfecter le matériel entre les utilisations par les différentes cohortes.Le personnel du camp de jour devrait établir un plan pour empêcher que les cohortes se croisent dans les toilettes et pour réduire au minimum le nombre de surfaces communes dans les toilettes.Les programmes ayant lieu dans un espace servant à d'autres groupes d'utilisateurs (p. ex. camps de jour dans les musées, dans les centres communautaires, etc.) doivent veiller à ce que l'espace soit nettoyé avant et après son utilisation. Il est recommandé que le nettoyage soit effectué par une seule personne de la cohorte immédiatement avant l'entrée du groupe dans l'espace et après sa sortie. Un registre de nettoyage devrait être affiché et utilisé pour faire un suivi de ces activités.Lorsqu'elles existent, les fontaines à eau peuvent rester ouvertes et devraient être nettoyées et désinfectées fréquemment. <p>Les organisateurs de camp de jours où se trouvent des aires de jeux doivent</p>

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

View the current version of this publication at <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-for-day-camps-french>

	<p>se référer aux documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • COVID-19 General Relaunch Guidance (directives générales relatives à la relance dans le contexte de la COVID-19; en anglais seulement). • Directives pour les aires de jeux.
<p>Divertissements et spectacles</p>	<p>La COVID-19 peut être transmise par la salive ou les gouttelettes respiratoires de personnes qui chantent ou se produisent sur scène (p. ex. musique, théâtre ou danse) et sont à proximité les unes des autres. C'est la raison pour laquelle ces activités sont considérées comme étant à haut risque, et doivent être reportées ou gérées adéquatement, en assurant le maintien d'un éloignement physique approprié.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivez les directives disponibles sur Alberta Biz Connect concernant le chant, les instruments de musique, la danse et le théâtre. • Les activités de danse doivent permettre de maintenir une distance physique entre les participants des différents foyers. <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisez des lignes de craie sur les trottoirs, de la peinture en aérosol sur l'herbe et du ruban adhésif sur le sol pour marquer les espaces réservés aux participants. ○ Envisagez des types de danse, tels que les danses en ligne, qui permettent aux gens de rester éloignés les uns des autres. ○ Si les participants sont incapables de maintenir une distance physique pendant qu'ils dansent, ils devraient porter un masque non médical. Des directives pour le port des masques sont disponibles. • Les jeux et autres activités interactives ne devraient avoir lieu que s'il n'y a pas d'objets partagés. Envisagez des jeux et des activités où les participants peuvent maintenir une distance physique aussi grande que possible.
<p>Nettoyage et désinfection</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en place des procédures pour augmenter la fréquence des activités de nettoyage et de désinfection des zones achalandées, des parties communes et des toilettes publiques. • Nettoyer et désinfecter les objets et surfaces fréquemment touchés conformément aux recommandations du document AHS' COVID-19 Public Health Recommendations for Environmental Cleaning of Public Facilities (directives de santé publique pour le nettoyage environnemental des installations publiques de l'Alberta Health Services; en anglais seulement). • Nettoyer et désinfecter fréquemment les surfaces souvent

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

View the current version of this publication at <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-for-day-camps-french>

	<p>touchées/partagées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Poignées de porte, interrupteurs, poignées de toilettes, robinets, boutons d'ascenseur, mains courantes.○ Téléphones, ordinateurs, télécommandes, claviers, ordinateurs de bureau, équipement des salles de conférence, claviers d'identification personnelle, caisses enregistreuses, comptoirs et comptoirs du service à la clientèle, menus.○ Poignées de matériel, outils manuels, tableaux de commande de machines, boucles de ceinture de sécurité, manches à balai, volants et mécanismes de contrôle d'appareils mobiles motorisés. <ul style="list-style-type: none">● Limiter la durée des activités, afin de permettre un nettoyage fréquent.● S'assurer que les travailleurs, les bénévoles et (le cas échéant) les clients peuvent utiliser des chiffons jetables et des nettoyants en vaporisateur pour nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment utilisées.● En ce qui concerne les objets que les enfants apportent de chez eux au camp de jour de façon quotidienne ou régulière :<ul style="list-style-type: none">○ Dissuader les enfants d'apporter des objets personnels non essentiels.○ Si des patères, des casiers ou des casiers ouverts doivent être utilisés pour ranger des objets personnels, ils doivent être attribués à un seul enfant ou ils doivent être nettoyés et désinfectés entre les utilisations.○ Le matériel nécessaire à un usage quotidien par les enfants (p. ex. les dispositifs d'aide à la mobilité ou à l'alimentation, les couvertures lestées, les écouteurs) doit être nettoyé et désinfecté à l'arrivée et au départ des enfants, et ne doit être utilisé par personne d'autre que l'enfant.
<p>Autres ressources (en anglais seulement)</p>	<ul style="list-style-type: none">● Renseignements généraux sur la COVID-19 (gouvernement de l'Alberta) www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx● Comment se laver les mains (Alberta Health Services) www.albertahealthservices.ca/assets/healthinfo/ipc/if-hp-ipc-flu-handwash-how-to.pdf● Comment utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (Alberta Health Services) www.albertahealthservices.ca/assets/healthinfo/ipc/if-hp-flu-hand-rub-how-

DIRECTIVES POUR LES CAMPS DE JOUR

View the current version of this publication at <https://open.alberta.ca/publications/covid-19-information-guidance-for-day-camps-french>

	<p>to.pdf</p> <ul style="list-style-type: none">• Affiche sur les procédures à suivre pour changer des couches (Alberta Health Services) www.albertahealthservices.ca/assets/wf/eph/wf-eph-diapering-procedure-poster.pdf• Affiches sur le lavage des mains (Alberta Health Services) www.albertahealthservices.ca/assets/wf/eph/wf-eh-you-d-clean-em.pdf www.albertahealthservices.ca/assets/wf/eph/wf-eh-you-d-clean-em-2.pdf• Sécurité de l'artisanat et du bricolage (Alberta Health Services) www.albertahealthservices.ca/assets/wf/eph/wf-eh-arts-crafts-safety.pdf
--	---
